

UNE CHARTE ÉCONOMIQUE

3 3286 53452952 0



Library and Archives Canada
Bibliothèque et Archives Canada



PARTI LIBÉRAL
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

CANADIANA
MAR 10 1981

UNE CHARTE ÉCONOMIQUE
LE PARTI LIBÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publication du parti Libéral
du Nouveau-Brunswick
1981

le 20 février 1981

Imprimé par
Lingley Printing

TABLE DES MATIERES

1. UNE CHARTE ÉCONOMIQUE	2
L'option Libérale	
2. DÉFINITION DE LA CHARTE	3
3. INTRODUCTION	4
a) La situation aujourd'hui	4
b) Les possibilités des années 1980	6
c) Les objectifs des années 1980	7
d) La collaboration fédérale-provinciale	9
e) L'administration publique, la politique sociale et culturelle	10
4. UN PROGRAMME POUR LA POPULATION ET LE PROGRÈS	14
Énoncé de principes et d'objectifs économiques	
a) Les petites et moyennes entreprises	17
b) L'industrie lourde	20
c) Le développement des ressources	21
(i) Les forêts	22
(ii) Les mines	23
(iii) L'agriculture	24
(iv) la pêche	25
d) Le tourisme	26
e) La fiscalité, l'énergie et les transports	27
f) La formation de la main-d'oeuvre et les relations du travail	31
5. CONCLUSION	33

RECONNAISSANCE

Le parti Libéral du Nouveau-Brunswick est profondément redevable aux nombreuses personnes et organisations de leur apport à cet énoncé de principes et d'objectifs économiques Libéraux. Une reconnaissance particulière est due aux membres du comité des politiques de l'Association Libérale du Nouveau-Brunswick qui ont travaillé pendant de nombreux mois à analyser et à coordonner les recommandations de politiques.

1. UNE CHARTE ECONOMIQUE

L'option Libérale



La décennie 1980 offre au Nouveau-Brunswick de grandes possibilités

Le parti Libéral reconnaît que des pressions externes sérieuses seront ressenties par l'économie provinciale, du moins au début des années 1980. Mais nous les voyons comme des défis à relever plutôt que des obstacles au progrès.

Ayant piétiné sur place au cours des années 1970, nos gens et notre province doivent accueillir les possibilités d'avenir afin de s'efforcer de atteindre l'autonomie personnelle et l'indépendance économique et à contribuer à la revivification de la société canadienne.

Nous, Libéraux, nous avons toujours su nous adapter à l'évolution de notre société en la considérant comme un nouveau sommet à atteindre et une nouvelle rivièrre à franchir. Si Laurier vivait aujourd'hui, il accueillerait les années 1980 dans les termes qu'il a prononcés en 1903:

"C'est un temps d'action. Nous ne pouvons pas attendre parce que présentement, il y a une transformation des conditions de notre vie nationale qu'il serait insensé de négliger et criminel d'oublier."

Ce que nous devons faire — et ce que fera un gouvernement Libéral — c'est mobiliser nos ressources humaines et naturelles en réponse aux défis économiques des années 1980.

Nous avons la flexibilité d'adapter nos priorités pour que tous et chacun puissent s'épanouir dans la vie.

La Charte économique est un énoncé de principes et d'objectifs; elle défend l'autonomie économique. Dans les mois à venir, des énoncés de politique seront publiés et traiteront de la politique sociale et culturelle et de l'organisation gouvernementale.

Ensemble, ces documents constitueront le moyen de mettre en pratique ces principes Libéraux primordiaux que sont l'épanouissement individuel, l'expression personnelle et le respect du caractère unique de notre société.

J. Z. Daulton

2. DEFINITION DE LA CHARTE

La Charte économique est avant tout un énoncé de principes et d'objectifs économiques Libéraux pour le Nouveau-Brunswick.

Elle répond à la définition d'une charte qui est "un instrument écrit garantissant certains droits".

Le 4 mars 1965, l'honorable Louis J. Robichaud a déposé un Livre blanc sur les responsabilités du gouvernement devant l'Assemblée législative.

Ce document était effectivement une charte de droits "garantissant des niveaux minimums acceptables de chances sociales, économiques et culturelles".

En 1980, le terme de Charte a été choisi comme titre le plus approprié pour un document traitant de l'avenir économique du Nouveau-Brunswick.

La Charte économique reconnaît certains droits économiques dont les Néo-Brunswickois sont privés.

Le droit à un emploi productif

Le droit des citoyens à prendre part aux décisions sur les orientations que suivra le Nouveau-Brunswick

Le droit des personnes à s'associer pour partager tous les avantages du progrès économique

Le droit à un système fiscal équitable

Le droit de la personne à s'épanouir, à s'exprimer et à se développer.

La Charte économique est donc une déclaration des droits économiques des citoyens du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit du premier d'une série d'énoncés de politique qui formeront la base des débats publics sur l'orientation du Nouveau-Brunswick dans les années 1980. Les documents ultérieurs traiteront de la politique sociale et culturelle et de l'administration publique.

Nous ne prétendons pas avoir traité de tous les défis économiques que nous devons envisager, ni avons-nous tenté de donner les détails de chaque politique.

Une bonne partie de ce travail sera accomplie par les gens de la province travaillant avec leur gouvernement pour réaliser les meilleures des nombreuses possibilités, faisant la même contribution importante que celle apportée lors de l'élaboration de la Charte économique. Finalement, il incombera aux gens de choisir les moyens précis pour obtenir leurs droits économiques.

3. INTRODUCTION

Il serait imprudent de s'engager dans une nouvelle voie économique à l'écart d'une réorganisation des rouages de l'appareil gouvernemental.

Un lien solide relie l'administration publique, le développement économique et l'aptitude de la province à financer des programmes sociaux existants et nouveaux.

L'administration publique devient par conséquent un point central nécessitant des mesures Libérales immédiates.

A travers les démocraties occidentales, les citoyens insistent pour avoir une plus grande voix lors de la détermination de leurs avenir. Le parti Libéral réagira en créant de nouvelles avenues pour la participation directe du public au niveau de la planification et de l'application des politiques.

Sensibilité gouvernementale

Il faudra une plus grande sensibilité et une plus grande réaction de la part des personnes élues et non élues qui forment le gouvernement.

Puisqu'un gouvernement efficace est une condition préalable aux politiques effectives, la Charte expose dans leurs lignes générales les changements proposés dans l'administration publique du Nouveau-Brunswick. Elle examinera aussi les ramifications de nos politiques économiques sur les programmes sociaux et culturels.

Les énoncés de politique ultérieurs du parti Libéral examineront ces domaines sérieux de responsabilité publique en plus grand détail.

L'essence du présent document vise l'économie et les orientations qu'empruntera un gouvernement Libéral afin de réaliser pour tous les Néo-Brunswickois les possibilités des années 1980.

Elle constitue une base permettant une approche plus souple et efficace lors de la prise de décisions économiques.

LA SITUATION AUJOURD'HUI

Bien que certains gains économiques aient été réalisés au cours des années 1970, la plus grande partie de la croissance a été enregistrée durant les cinq premières années de la décennie, de 1970 à 1975. Voilà une indication claire que l'élan engendré par les politiques des années 1960 n'a pas été maintenu pendant les dernières années de la décennie.

Les indicateurs économiques brossent un tableau confus de l'économie du Nouveau-Brunswick. Mais ceux qui touchent plus directement la personne - le chômage et le revenu - mettent en doute l'efficacité des politiques actuelles.

Déclin des possibilités

Le nombre de personnes en chômage a doublé durant la période de 1971 à 1979.

Le taux d'augmentation du chômage au Nouveau-Brunswick a été plus que le double de celui du Canada dans son ensemble.

Le nombre d'hommes et de femmes au Nouveau-Brunswick qui travaillent a augmenté de 26 pour cent, mais le nombre de chômeurs s'est accru de 138 pour cent.

Un travailleur sur cinq âgé de 15 à 24 ans était sans emploi.

Le revenu provenant du travail, c'est-à-dire l'argent gagné par le travail, a augmenté de 14 pour cent au cours de la décennie, mais les paiements de transfert (revenus non gagnés) versés aux particuliers ont augmenté de 300 pour cent.

Deux tiers de la croissance de 1970 à 1979 de la valeur totale de tous les biens et services produits au Nouveau-Brunswick ont eu lieu durant la période de 1970 à 1975.

Près de trois fois plus d'argent étaient consacrés à l'assistance sociale à la fin de la décennie.

Le produit intérieur brut par tête a baissé de 64 pour cent du chiffre canadien à 62 pour cent.

En résumé, l'économie du Nouveau-Brunswick n'a pas relevé les défis des années 1970. Les années 1980 poseront encore plus de défis en raison de l'augmentation des coûts, des conflits de travail, de la baisse de la productivité, de l'inflation élevée et d'une économie mondiale en récession générale.

L'échec du gouvernement actuel de régler avec succès ces questions dans les années 1970 ne peut être attribué qu'à son incapacité de bien évaluer leur impact et d'élaborer des politiques et des programmes susceptibles de les résoudre.

L'indépendance économique

Les statistiques insensibles ne suffisent pas à refléter la frustration et la dépendance humaines qui existent dans la province aujourd'hui.

En tant que province nous sommes mis au défi de prendre des correctifs. Nous devons progresser vers la maturité de l'indépendance économique.

Dans notre population il y a la force et la vitalité nécessaires pour la réalisation de notre potentiel. Ce sont sur ces caractéristiques que nous construirons.

(b) LES POSSIBILITÉS DES ANNÉES 1980

Les conditions internationales dans les années 1980 offriront de nombreuses possibilités nouvelles au Nouveau-Brunswick.

La demande pour les minéraux et leurs sous-produits s'intensifiera, stimulant l'exploration au Nouveau-Brunswick et améliorant les marchés et les prix pour les métaux bruts et transformés et les produits non métalliques.

Un besoin croissant de denrées alimentaires encouragera une production et une transformation plus grandes, premièrement, pour rendre le Nouveau-Brunswick plus autosuffisant et deuxièmement, pour servir la communauté internationale.

Energie, forêts, libre échange

Les préoccupations à l'égard de l'approvisionnement en produits pétroliers et de leur prix rendent l'énergie marémotrice, le potentiel hydro-électrique restant, le charbon, la tourbe et les schistes bitumineux des sources d'énergie potentiellement rentables.

Avec une gestion appropriée des ressources forestières et une modernisation plus poussée des papeteries, nos forêts peuvent contribuer encore plus à la création d'emplois, particulièrement dans le secteur de la fabrication secondaire.

Les découvertes de pétrole et de gaz au large de la côte est et dans l'Arctique ouvriront des possibilités pour le Nouveau-Brunswick dans le secteur des services, ainsi que dans des industries nécessitant des travailleurs qualifiés et une technologie avancée.

Une percée majeure sur le plan économique au Nouveau-Brunswick pourrait se produire si l'échange devenait plus libre entre le Canada et les États-Unis. Nous appuyons fermement les négociations en vue d'éliminer les barrières nord-sud qui gênent l'échange nord-sud des biens.

Forces naturelles

Nous n'avons pas encore exploité les avantages sociaux, écologiques et culturels qui créent un climat attrayant pour des industries technologiques et de services de pointe. Ces mêmes ressources peuvent bien nous servir pour régler les questions sociales comme notre population vieillissante, l'accent mis sur la conservation des ressources plutôt que sur leur consommation et un plus grand engagement à l'égard de la protection de notre milieu naturel.

Des difficultés surgiront, bon nombre encore imprévues. Il nous incombe en tant que Néo-Brunswickois de les envisager avec confiance et courage.

(c) LES OBJECTIFS DES ANNÉES 1980

Nous souscrivons à la philosophie que le développement économique est un processus pour la population et de la population. C'est l'élément humain vital qui en assurera le fonctionnement et le succès.

L'amélioration du niveau de vie résultant de l'emploi productif et une base économique solide sont les principaux objectifs de la politique économique Libérale.

Une décennie d'objectifs

Nous nous efforcerons d'atteindre d'ici la fin de la décennie les objectifs suivants:

1. Assurer que les avantages de notre croissance contribuent à l'épanouissement humain et social des Néo-Brunswickois.
2. Réduire considérablement le taux de chômage, y compris intégrer complètement les jeunes travailleurs à la population active.
3. Augmenter les taux de productivité des travailleurs.
4. Favoriser les petites et moyennes entreprises commerciales et manufacturières plus solides appuyées par des mesures législatives et des politiques fiscales.
5. Adopter une politique équilibrée de développement pour assurer que toutes les régions et tous les gens de la province ont plus amplement part aux gains résultant d'une croissance économique soutenue. Aucune région du Nouveau-Brunswick, quelle que soit sa base économique actuelle, ne sera oubliée lorsque le gouvernement mettra en oeuvre les politiques de développement.
6. Protéger et conserver davantage l'environnement naturel du Nouveau-Brunswick.
7. Avoir plus recours au capital engendré au Nouveau-Brunswick dans l'expansion de l'économie.

Un partenaire égal

Nos politiques viseront à ce que le Nouveau-Brunswick collabore davantage au progrès économique du Canada et s'associe également à la croissance et au progrès de notre pays.

Nous croyons qu'il est possible d'atteindre ces objectifs grâce à une association entre le gouvernement et la population qui s'engage à:

1. Développer une économie dynamique permettant aux gens du Nouveau-Brunswick de choisir, par voie de consultation, leurs propres orientations économiques.
2. Assurer un plus grand nombre de possibilités d'emploi dans le secteur des ressources en transformant davantage au Nouveau-Brunswick nos ressources.

3. Mettre sur pied un secteur de fabrication secondaire plus diversifié s'appuyant sur la formation de capital local, le développement de produits, la technologie nouvelle et des efforts de recherche et de commercialisation grandement améliorés.

4. Créer une industrie de services plus vaste reposant sur le tourisme, les transports, les communications, l'imprimerie et l'édition, les services professionnels et personnels et le progrès technologique.

Le Nouveau-Brunswick peut être fier à juste titre des entreprises provinciales qui font concurrence sur les marchés mondiaux grâce à la vision des entrepreneurs locaux.

Ces efforts servent de modèle pour ce que d'autres peuvent faire dans l'avenir avec l'appui d'un gouvernement déterminé et compétent.

(d) LA COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Notre stratégie économique reconnaît l'effet que les politiques fédérales exercent sur le Nouveau-Brunswick, à la fois en termes de financement de programmes publics et des paiements de transfert versés aux personnes.

L'attitude du gouvernement actuel à l'égard de cet argent a engendré une dépendance malsaine envers Ottawa. Il faut une nouvelle relation avec le gouvernement fédéral pour travailler vers notre objectif d'une plus grande indépendance économique.

Participation entière

Nous inviterons les syndicats, le patronat et les notables locaux, y compris l'Institut de développement du Nouveau-Brunswick, à se joindre à leur gouvernement pour déterminer les domaines précis où des changements dans le financement fédéral pourraient apporter des avantages plus directs et immédiats à l'économie.

Il est dans l'intérêt national d'améliorer la situation économique du Nouveau-Brunswick par rapport aux autres membres de la Confédération. Par exemple, il est essentiel que des programmes de stabilisation soient établis lorsque des politiques conçues pour une région particulière du Canada ont des effets contraires sur d'autres régions. Nous sommes convaincus que le gouvernement du Canada examinera positivement les propositions du Nouveau-Brunswick à la lumière des objectifs économiques que nous nous sommes fixés et de la formulation d'une stratégie d'ensemble pour les atteindre.

(e) L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, LA POLITIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

Le développement économique est un moyen d'atteindre une fin, plutôt qu'une fin en soi.

C'est la voie qui mène à de plus grandes possibilités de développement social et culturel de notre population.

Pour réaliser les aspirations culturelles et sociales de notre société provinciale particulière, notre base économique doit être solide et en expansion.

Mais le développement économique n'est pas le fruit du hasard. Il doit y avoir une planification gouvernementale sérieuse et une organisation gouvernementale efficace pour produire des résultats concrets.

Un examen du fonctionnement du gouvernement doit donc précéder la mise en oeuvre de notre politique économique.

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Seul un gouvernement bien organisé peut assurer un développement économique solide et effectif.

Parce qu'ils sont composés d'êtres humains, les gouvernements sont imparfaits, mais cette réalité ne doit pas nous détourner de la poursuite des réformes en vue de rétablir la confiance dans la capacité du gouvernement de produire des résultats.

La réorganisation de l'administration publique comprendra plus de possibilités pour le citoyen de participer au processus de décision.

La politique budgétaire et les priorités des dépenses s'appliqueront plus étroitement aux programmes qui ont la meilleure chance de produire des résultats positifs.

L'objectif fixé est un taux de croissance des dépenses qui n'excédera pas la croissance annuelle du produit provincial brut.

Plus grande coordination

Les rapports entre les services gouvernementaux et les politiques seront plus clairement définis. Les juridictions qui se chevauchent et la planification contradictoire et non coordonnée qui nuisent à l'efficacité du gouvernement seront éliminées.

Des personnes du secteur privé qui ont manifestement réussi et qui ont des idées nouvelles et innovatrices seront encouragées à participer pour rendre le gouvernement plus efficace et la politique économique plus effective.

Les principes du programme des Chances égales, énoncés lors des grandes réformes de 1967, guideront le développement de la politique éco-

nomique et sociale. Les pressions du changement nécessitent des ajustements aux programmes des Chances égales pour les rendre plus conformes aux priorités publiques des années 1980.

Il faudra une revue d'ensemble, y compris la réorganisation des ministères et des agences du gouvernement. La fiscalité sera révisée, sans aucune augmentation du fardeau général, pour éliminer les injustices, pour rétablir le principe de la capacité de payer et pour assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick reçoivent une part équitable de leurs propres ressources.

Participation des secteurs privé et public

Une évaluation majeure des fonctions gouvernementales sera entreprise. Elle aura comme objectifs:

1. Introduire des économies d'échelle et de coûts, sans porter atteinte à la qualité des services essentiels.

2. Déterminer les programmes qui pourraient être mis en oeuvre et les services qui pourraient être assurés plus efficacement par les entreprises privées et les organismes locaux.

Les politiques d'achat et d'adjudication des soumissions actuelles seront révisées afin de mettre fin aux échappatoires qui favorisent les fournisseurs préférés. La politique d'approvisionnement sera conçue pour encourager l'établissement et l'expansion des petites et moyennes entreprises appartenant à des Néo-Brunswickois.

Une plus grande ouverture à l'égard de l'élaboration de la politique publique et un degré plus élevé de sensibilité en servant le public seront encouragés.

Nous serons ainsi davantage en mesure de nous appliquer plus efficacement à la réalisation des résultats économiques qui nous permettront de régler les problèmes sociaux des années 1980.

LA POLITIQUE SOCIALE

Le succès de l'atteinte des objectifs de la Charte économique renforcera notre aptitude à assurer des niveaux nationaux en éducation, en santé et dans d'autres programmes sociaux.

Étant donné une responsabilité croissante en matière de politique sociale et le transfert du financement aux provinces par le gouvernement fédéral, les recettes doivent augmenter. Elles doivent provenir d'une base économique plus forte.

Augmentations d'impôts inacceptables

Dans les circonstances actuelles, les augmentations d'impôts ne sont pas une mesure acceptable au Nouveau-Brunswick.

Le développement économique doit donc produire des nouvelles recettes substantielles au cours de la prochaine décennie.

Nous soutenons que des économies peuvent être réalisées en rationalisant l'administration publique en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts de la prestation des services publics. D'autres économies administratives peuvent être réalisées en transférant davantage la responsabilité de la mise en oeuvre des programmes aux organismes privés au sein de nos communautés.

Réaffirmation du principe

Il est possible d'introduire ces mesures sans porter atteinte au principe que chaque citoyen a droit à des niveaux acceptables de services publics. En fait, nous croyons que l'engagement de la province envers ce principe sera grandement amélioré grâce aux mesures proposées.

Les Canadiens bénéficient d'un des régimes politiques les plus conscients des besoins sociaux au monde. Nous sommes protégés, à divers degrés, de la perte de nos emplois, de la maladie ou des blessures, des salaires injustes, de la discrimination et d'autres malheurs personnels.

Toutefois, de vastes changements sociaux se produisent et nécessitent des initiatives gouvernementales.

L'augmentation du nombre de femmes entrant sur le marché du travail a soulevé des questions de politique publique comme l'assistance à l'enfance pour les mères qui travaillent, le salaire égal pour le travail de valeur égale et la fin à la discrimination au travail.

Nouvelles approches essentielles

Les contraintes de la société postindustrielle et le chômage élevé ont entraîné des problèmes comme les filles-mères, les femmes battues, le vandalisme croissant, l'alcoolisme et l'abus des drogues.

Notre population vieillit, imposant de plus en plus d'exigences sur les gouvernements pour l'élaboration de politiques sur la retraite obligatoire, le logement des personnes âgées, les services au foyer pour les citoyens âgés et une réorientation des soins de santé.

L'habitation, la protection des consommateurs, l'aide juridique au civil, les maternelles gratuites, la protection de l'environnement, le développement culturel - toutes ces questions et beaucoup d'autres encore doivent faire partie des priorités sociales du gouvernement.

La participation des citoyens dans l'identification des priorités pour l'avenir sera une contribution essentielle en vue de rendre le gouvernement sensible à nos besoins sociaux les plus vitaux.

La rapidité avec laquelle les nouveaux services peuvent être fournis sera dictée par le degré de réalisation des résultats découlant de nos politiques économiques.

Le gouvernement ne peut pas le faire seul. Uniquement un effort concerté avec les citoyens peut mener à l'élaboration de politiques avantageuses pour traiter des questions sociales de la décennie.

LA POLITIQUE CULTURELLE

La société néo-brunswickoise a atteint un niveau de maturité qui nécessite l'adoption d'une politique culturelle et linguistique globale. La population du Nouveau-Brunswick doit se donner les outils qui assureront son épanouissement culturel et linguistique sur tous les plans. Le gouvernement provincial doit agir dans ces domaines avec fermeté et résolution, puisque les besoins se font pressants.

Dans un premier temps, il faut soutenir tous les secteurs de la création et des loisirs, notamment l'industrie de l'édition, les arts, les arts plastiques, les musées, le patrimoine, les arts d'interprétation. La situation financière du Nouveau-Brunswick ne permet pas d'entreprendre des projets d'envergure, mais le gouvernement provincial doit tout de même accepter une certaine responsabilité à l'égard du développement culturel.

En ce sens, il y a lieu d'établir un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick dont la principale fonction sera de coordonner le développement culturel de la province.

Sur le plan linguistique, le gouvernement doit mettre en branle une série de réformes qui assureront aux Néo-Brunswickois le respect intégral de leurs droits linguistiques. L'administration publique devra se sensibiliser davantage à la configuration linguistique de la société et en tenir compte dans la prestation de ses services.

Un document ultérieur énoncera en détail les intentions d'un gouvernement Libéral dans les secteurs sociaux et culturels.

4. UN PROGRAMME POUR LA POPULATION

ET LE PROGRES

Énoncé de principes et d'objectifs économiques

Une nouvelle approche au développement

Une stratégie de développement Libérale reposera d'abord et avant tout sur les ressources humaines et naturelles de la province.

Deuxièmement, elle mettra l'accent sur le développement économique pour la population du Nouveau-Brunswick, par la population du Nouveau-Brunswick.

Troisièmement, elle visera à recourir aux capitaux locaux dans la mesure du possible pour assurer que les résidents de la province retireront les avantages maximums. Une stratégie Libérale comprendra les éléments suivants:

(i) Population, participation et planification

Le thème de la stratégie Libérale mettra l'accent sur la **population**, la **participation** et la **planification**. On affirme souvent que la plus grande ressource inexploitée de la province, c'est sa population. C'est la population qui a le plus à gagner des efforts pour revitaliser l'économie.

La stratégie Libérale élaborera des politiques afin d'assurer que la population du Nouveau-Brunswick est prête et capable d'assumer les responsabilités d'une économie en expansion et accentuera la création d'un esprit innovateur et d'entreprise, l'éducation et la formation de la main-d'œuvre nécessaire et les activités de recherche et de développement à travers la province.

En outre, le parti Libéral reconnaît que la croissance et le développement économiques de la province visent principalement l'amélioration du bien-être de toute la population du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, une approche Libérale tentera de garantir à tous les résidents de la province les mêmes possibilités de participation aux programmes de développement des ressources humaines.

La population - partenaire à part entière

Le parti Libéral tiendra compte du mécontentement du public à l'égard des gouvernements en faisant jouer à l'ensemble de la population un rôle actif et à part entière au niveau de la planification, de l'implantation et de la prestation des services publics.

Qui en connaît plus sur l'agriculture que le fermier qui met la nourriture sur les tables de notre province?

Qui en sait plus sur les besoins de l'industrie de la pêche que ceux qui bravent la mer?

Qui en sait plus sur les frustrations et les indignités du chômage et de l'assistance sociale que ceux qui sont les victimes des politiques économiques inefficaces?

Qui en sait plus sur les faiblesses de nos politiques sur les petites entreprises que ceux qui consacrent plus de temps à remplir des formules du gouvernement qu'à construire leurs entreprises?

Les jeunes, les personnes âgées, les petits entrepreneurs, les industriels et les chefs syndicaux - tous possèdent la compétence pour faire fonctionner le gouvernement à l'avantage de la population.

Ainsi, la stratégie Libérale mettra l'accent sur la participation des citoyens à la planification et à la coordination des programmes de développement. La population du Nouveau-Brunswick sera invitée à collaborer à tous les niveaux. Elle cherchera en plus de faire participer les gens plus directement à la prestation des services et à l'exécution des programmes qui émaneront de toute stratégie précise de développement.

Les habitants du Nouveau-Brunswick travailleront plus fermement à bâtir une province meilleure s'ils sentent qu'ils sont une véritable partie intégrante du processus administratif. Nous ramènerons le gouvernement à la population en amenant la population au gouvernement.

Les intérêts des particuliers et des groupes ne peuvent être servis qu'au moyen de programmes conçus pour servir les intérêts généraux de la province. Ainsi, chacun des secteurs de l'économie sera compris dans une stratégie provinciale globale de développement.

Enfin, notre stratégie de développement sera marquée par une planification globale au niveau de l'ensemble de la province et par une planification propre à chaque secteur et à chaque région géographique en particulier. Le parti Libéral estime qu'un plan global et bien coordonné est un élément essentiel de toute stratégie valable de développement. C'est pourquoi l'approche Libérale reposera sur une planification orientée vers le progrès.

(ii) Accent sur les petites et moyennes entreprises

La stratégie de développement proposée par le parti Libéral mettra l'accent sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises et en particulier celles appartenant à des personnes locales et qui sont exploitées par ces dernières. Elles sont non seulement le pivot de notre économie, mais elles sont la source principale des nouveaux emplois. Elles présentent d'ailleurs les meilleures perspectives de croissance.

Le parti Libéral est fermement convaincu que les petites et moyennes entreprises offrent les meilleures chances aux ressources humaines de la province de se développer et de contribuer à la croissance et au développement économiques du Nouveau-Brunswick.

L'importance accrue accordée aux petites et moyennes entreprises couvre toute la gamme des entreprises, allant du secteur primaire au secteur tertiaire.

(iii) Confiance au capital spéculatif local

Bien que nous continuerons de reconnaître le besoin d'attirer encore les capitaux étrangers et de faire appel à la technologie étrangère pour promouvoir les aspects les plus vastes du développement des ressources et de l'activité industrielle qui s'y rattache, nous tenterons de faire appel davantage aux capitaux spéculatifs locaux pour favoriser la création et l'expansion des petites et moyennes entreprises. Grâce à cette stratégie, la population du Nouveau-Brunswick pourra profiter plus directement des fruits de la croissance et du développement de l'économie provinciale.

(iv) Promotion de la productivité et de la compétitivité

La stratégie de développement Libérale reconnaît en outre qu'une productivité et une compétitivité accrues sont la clé de la réussite de tout programme de développement. L'utilisation optimale de toutes les ressources (c.-à-d. les matières premières, la main-d'oeuvre et le capital) est une condition indispensable au progrès de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le parti Libéral s'efforcera aussi de faire en sorte que l'augmentation des coûts ne réduira pas indûment le caractère concurrentiel des industries du Nouveau-Brunswick. Bien entendu, le secteur des relations du travail est d'un intérêt particulier puisqu'il a un effet très marqué sur la compétitivité des entreprises de la province.

(v) Un plan de développement global

Un plan de développement global comprendra la détermination des objectifs de la province dans son ensemble, de ses régions et de chacun de ses secteurs. De plus, ce plan tentera de canaliser des efforts, de coordonner les activités des divers secteurs de l'économie ainsi que de rationaliser des programmes publics de développement.

Le gouvernement, les services publics, les particuliers et les groupes intéressés du secteur privé seront les artisans, à part égale et entière, de ce programme global de développement qui précisera les objectifs tout en évaluant les efforts antérieurs. Il faudra d'abord dresser la liste des politiques et programmes existants pour identifier les secteurs où il y a doublement d'efforts, des mesures improductives et du gaspillage d'efforts.

(a) LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La création de petites et moyennes entreprises et d'établissements de fabrication devient de plus en plus importante pour la création d'emplois.

Au Canada, ces entreprises représentaient 59 pour cent de tous les nouveaux emplois durant la période de 1971-1977. En 1976-1977 seulement, 97 pour cent de tous les nouveaux emplois au Canada étaient dans des entreprises de taille petite ou moyenne.

Le parti Libéral considère ces entreprises comme domaine prioritaire de notre politique de développement économique.

Les objectifs du parti Libéral dans le secteur des petites entreprises seraient:

- la promotion des entrepreneurs locaux et de l'innovation.
- le développement d'une source de capitaux spéculatifs locaux.
- des services de soutien pour ces entreprises et la création d'un environnement favorable à leur expansion.

Un avantage de l'attention prioritaire accordée à ce secteur est que la philosophie du petit entrepreneur est remarquable en raison de la diversité et de la souplesse de ses activités.

Les établissements petits et moyens couvrent la gamme de la plupart des entreprises productives, y compris l'agriculture, l'exploitation minière, la pêche et le piégeage, l'exploitation forestière, la fabrication et les services.

Racines dans la communauté

Ce sont les entreprises les plus personnelles et celles qui sont les plus actives dans leurs localités. On ne saurait surestimer leur importance.

En réorientant la stratégie vers ce secteur, notre politique encouragera les talents d'entrepreneur des Néo-Brunswickois, établira une importante réserve de travailleurs qualifiés, et assurera une utilisation maximum de nos ressources et régionalisera notre développement économique.

Notre population est aussi imaginative et innovatrice que tout autre. Mais il n'existe pas présentement un climat favorisant la réalisation commerciale de nouvelles idées.

Une Loi sur les petites entreprises énoncera en détail les politiques visant à encourager les Néo-Brunswickois à investir chez eux et à coordonner les programmes d'aide actuels.

Nos gens

Nos politiques renverseront la réticence de la part du gouvernement à investir chez les nôtres.

La disponibilité de capital de démarrage a été l'une des entraves à l'établissement et à l'expansion des petites et moyennes entreprises.

Pour compléter les programmes déjà en place, y compris les Caisses d'entraide économique, un gouvernement Libéral prévoira des crédits d'impôt pour les citoyens et les compagnies qui investiront dans des compagnies de capital spéculatif. Les fonds ainsi recueillis seront alors réinvestis sous forme d'actions dans les petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick, les actionnaires profitant alors du succès du Nouveau-Brunswick.

Réglementation minimum

Bon nombre d'hommes d'affaires maintiennent que les entreprises commerciales se développent mieux lorsque le gouvernement les laisse seules. Le parti Libéral en convient qu'il faut réduire au minimum nécessaire pour protéger les investissements privés et publics les modalités de rapport, la réglementation et la paperasserie qui dévore le temps.

Conformément à cette politique, la participation du gouvernement se limitera principalement à l'organisation des compétences en administration et en commercialisation pour rendre les petites entreprises concurrentielles et productives. Il y aura une réglementation minimum pour protéger les investisseurs.

Par l'entremise du recrutement gouvernemental de personnes ayant des aptitudes innovatrices en administration et en commercialisation, les petites entreprises disposeront d'une source d'où elles pourront puiser pendant la période précédant le démarrage de l'entreprise et les premières années d'exploitation.

Une part équitable

Une mesure initiale consistera à dresser une liste des entreprises existantes du Nouveau-Brunswick et de leur part des achats gouvernementaux. Une meilleure politique d'approvisionnement sera ensuite établie pour favoriser les petites et moyennes entreprises provinciales qui deviendront les principales sources de biens et de services. On accordera aussi la préférence aux compagnies du Nouveau-Brunswick lors de l'adjudication de contrats de sous-traitance.

Pour assurer qu'il existe un climat sain pour les petites entreprises, la rentabilité, et non la propriété, sera la base des recettes gouvernementales provenant des entreprises.

D'autres moyens pour faire croître ce secteur comprendront:

a) un programme facilitant l'accès aux installations de recherche et de développement actuelles (c.-à-d. le Conseil de recherche et d'études sur la productivité, les installations universitaires, etc.);

b) des programmes de formation pratique en cours d'emploi en collaboration avec les collèges communautaires;

c) la réduction de la paperasserie liée à l'aide financière grâce à des fonds publics pour des petits projets innovateurs dans le secteur de la fabrication (c.-à-d. l'accès rapide et facile à des ressources financières pour des petits projets);

d) la promotion d'efforts communs pour conquérir des marchés plus importants à l'extérieur de la province.

e) la mise en valeur de l'image du petit entrepreneur local et la promotion de l'esprit innovateur au moyen de l'éducation, de la reconnaissance publique et des services de soutien;

f) la collaboration avec des organisations commerciales et d'autres organisations d'affaires pour la planification des politiques, l'exécution des programmes et la prestation des services.

(b) L'INDUSTRIE LOURDE

Bien que notre engagement prioritaire vise les petites et moyennes entreprises, les investisseurs responsables à la recherche de possibilités d'investissement plus importantes au Nouveau-Brunswick seront accueillis favorablement. Toutefois, nous ne croyons pas que les contribuables du Nouveau-Brunswick doivent être vus comme une source essentielle de capitaux pour des compagnies dont les profits, dans une large mesure, quittent la province.

Ainsi, bien que des contraintes plus sévères seront imposées sur l'aide financière directe du gouvernement aux grandes entreprises, celles qui contribueront au succès général de nos politiques économiques auront une partie des bénéfices.

Les compagnies disposées à entreprendre des programmes de formation en cours d'emploi à l'intention des travailleurs du Nouveau-Brunswick auxquels on garantira des postes permanents s'ils ont réussi, recevront des subventions.

Des crédits d'impôt seront accordés aux compagnies qui augmenteront le nombre de travailleurs au Nouveau-Brunswick fabriquant des biens destinés à l'exportation.

Le parti Libéral se soucie depuis longtemps du fait que trop de nos ressources sont expédiées à l'état brut aux autres provinces ou pays pour être transformées davantage. C'est aussi un fait historique que les filiales de compagnies nationales et multinationales au Nouveau-Brunswick sont souvent les premières à ressentir les effets d'une récession.

Des conditions seront imposées aux compagnies exerçant le privilège d'exploiter nos ressources.

Afin d'aider ces compagnies à répondre aux critères que fixera le gouvernement, des installations de recherche seront agrandies afin de trouver des usages nouveaux et susceptibles d'intéresser les marchés pour nos ressources transformées.

(c) LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

Pour que la province du Nouveau-Brunswick ait une reprise économique réelle, il faut élaborer des politiques et des programmes qui permettront l'exploitation ordonnée maximum des ressources.

Dans le domaine de l'exploitation des ressources, on fera appel à des stimulants financiers et fiscaux, à des programmes d'éducation et de formation, à des mesures pour stimuler la modernisation et la consolidation des entreprises, à des programmes de recherche, de développement et d'exploration et à des stratégies améliorées de distribution et de commercialisation.

Nos ressources offrent de nombreuses possibilités d'expansion du secteur des petites entreprises.

Elles constituent aussi la plus importante attraction pour les capitaux de l'extérieur. Il est souhaitable de diversifier la base manufacturière de la province afin de fabriquer des produits qui ne reposent pas sur les ressources, mais les forêts, les mines, l'agriculture, la pêche et le tourisme demeureront pendant de nombreuses années à venir des éléments solides de notre économie.

Objectifs pour les ressources

Il doit y avoir une exploitation ordonnée de nos ressources pour atteindre les principaux objectifs de notre politique sur les ressources qui sont:

1. le rendement maximum pour la province en termes d'emplois et de réinvestissements.
2. la transformation accrue des produits au Nouveau-Brunswick.
3. la protection et la conservation de notre environnement naturel.
4. le renforcement des marchés d'exportation existants et la prospection de nouveaux clients.
5. la consultation des personnes exploitant directement les ressources.
6. la gestion des ressources dans les meilleurs intérêts à long terme de la province.
7. l'accroissement de la productivité et de la compétitivité.

(i) LES FORETS

L'industrie forestière est en danger. Des méthodes d'exploitation erronées dans le passé ont ralenti les possibilités de croissance de l'industrie.

Un usage aussi déplorable d'une ressource renouvelable ne doit jamais se reproduire.

Étant donné que le processus de renouvellement est un phénomène à long terme n'offrant aucun raccourci pour prévenir les pénuries de bois, nous devons considérer ce secteur du point de vue de la création d'emplois à la fois à court et à long terme.

Les besoins les plus pressants sont la mise en oeuvre avec efficacité du nouveau programme d'administration des terres de la Couronne, des politiques à court terme pour maîtriser l'infestation et la coupe du bois mort ou mourant. Nous devons réserver nos jeunes forêts en santé pour l'avenir.

Transformation dans la province

Pendant que le déboisement procède avec célérité, nous exportons d'importantes quantités de bois non fini chaque année. Notre politique à l'égard des petites entreprises incitera les entrepreneurs à établir des installations produisant des produits finis de qualité.

L'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'ajoute au problème de l'administration des forêts. L'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette a aidé à maintenir les bouquets infestés, mais les préoccupations de santé et d'environnement requièrent d'autres solutions.

Un effort financier majeur sera fait au niveau de la recherche en vue de trouver d'autres moyens de maîtriser la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'arrosage continuera dans l'intervalle, mais il ne constitue pas un moyen acceptable.

Il faut trouver d'autres méthodes comme la diversification des espèces d'arbres et d'autres solutions à long terme. Mais nous nous sommes engagés à l'application de meilleures solutions à court terme aussi. Une agence tout à fait indépendante sera établie pour surveiller les effets du programme d'arrosage sur l'environnement et la santé.

D'importants bouquets de bois mort et mourant sont laissés dans nos forêts par ceux qui sont intéressés à récolter seulement les arbres de meilleure qualité. Un gouvernement Libéral encouragera l'utilisation de cette ressource gaspillée.

L'approche Libérale en vue de revivifier les forêts est fondée sur la philosophie que pour chaque arbre coupé sur des terres publiques ou privées, un arbre de remplacement doit être planté.

Un gouvernement Libéral appuiera le boisé privé comme première source d'approvisionnement pour les compagnies forestières.

Les producteurs privés recevront une aide financière afin de mettre en oeuvre les programmes d'administration des boisés.

En raison du fait qu'ils travaillent à leur propre compte dans le secteur des ressources, les propriétaires de boisés privés seront admissibles à un régime d'assurance collective et à la protection contre les accidents en vertu de la Loi sur les accidents du travail.

(ii) LES MINES

L'une des illustrations les plus spectaculaires de l'activité économique engendrée par des politiques Libérales est l'industrie minière du Nouveau-Brunswick.

Les mesures fermes qu'a prises le gouvernement Libéral des années 1960 ont permis l'établissement de l'industrie des métaux communs du Nord du Nouveau-Brunswick comme source majeure de croissance économique.

L'industrie minière aujourd'hui contribue près d'un demi-milliard de dollars à l'économie provinciale. Elle emploie plus de 3,000 personnes.

La demande mondiale croissante pour les minéraux qui entraîne l'augmentation de la valeur du produit fait de l'industrie minière l'un des secteurs les plus prometteurs de notre politique de développement.

Le Nouveau-Brunswick en tête

Sur une base provinciale, le Nouveau-Brunswick se classe au 1er rang dans la production d'antimoine et de bismuth, au 2e rang pour le zinc et la tourbe, au 3e rang pour le plomb et l'argent et au 5e pour le cuivre. Nous avons 46 pour cent des réserves de plomb du Canada, 38 pour cent celles de zinc et 39 pour cent des réserves connues d'argent. Vingt minéraux sont déjà produits et il est prévu qu'à ces derniers s'ajouteront la potasse, le tungstène et le molybdène.

Les découvertes de potasse pourraient ajouter considérablement à la valeur des minéraux du Nouveau-Brunswick. La proximité de Saint-Jean des gisements du comté de Kings donne l'avantage additionnel de coûts de transport moins élevés, ce qui rend notre potasse très concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Bien que seulement un nombre restreint de compagnies soient en production, l'exploration et les découvertes indiquent que l'industrie minière peut devenir encore plus importante dans les années 1980.

Pour que le Nouveau-Brunswick profite au maximum de ces possibilités, des politiques positives du gouvernement sont essentielles pour créer un climat favorable à une utilisation plus efficace de ce produit de base.

La politique Libérale sur l'exploitation minière favorisera le développement de ce secteur industriel dans les limites des préoccupations à l'égard de l'environnement.

Une juste part

Nous affirmons le droit de la province à une juste part de l'extraction de cette ressource non renouvelable, à la fois en termes d'impôts et de redevances et de nouveaux emplois.

A cette fin, nous stimulerons le réinvestissement d'une plus grande partie des profits des compagnies dans la province et, sans pénaliser l'avenir de l'industrie, assurerons un rendement plus équitable pour la province.

Un gouvernement Libéral prendra des mesures pour que soit établie une fonderie de zinc dans le Nord du Nouveau-Brunswick.

Toutes les ententes pour la prospection, l'exploration et l'exploitation des gisements de minerais seront revues pour déterminer si les intérêts de la province sont entièrement protégés.

L'industrie minière est un important consommateur d'électricité. Par conséquent, la politique minière doit être coordonnée avec la politique énergétique de la province.

(iii) L'AGRICULTURE

Le Nouveau-Brunswick est situé dans l'une des deux ceintures agricoles qui produisent la majorité des denrées alimentaires mondiales. Néanmoins, des milliers d'acres sont en friche, nous obligeant d'importer chaque année une bonne partie des denrées alimentaires que nous pourrions produire nous-mêmes.

On estime qu'au Canada Atlantique, il y a près de 5 millions d'acres de terres agricoles pouvant soutenir 10,000 fermes agricoles en plus des 2,500 en exploitation maintenant.

La clé pour ouvrir ce vaste potentiel est l'établissement de politiques gouvernementales qui garantissent au fermier un rendement équitable sur son investissement substantiel.

Plus autosuffisant

La politique du parti Libéral vise à rendre le Nouveau-Brunswick plus autosuffisant dans le domaine de la production alimentaire, le but ultime étant l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation pour notre production excédentaire de bétail, de fruits et de légumes.

L'industrie de la pomme de terre, l'un des rares secteurs agricoles ayant une production excédentaire, illustre l'échec des politiques agricoles du gouvernement actuel.

Les facteurs comprennent les coûts à la hausse, les rendements à la baisse, une commercialisation et une promotion médiocres, une distribution insuffisante, des recherches dérisoires, de l'expérimentation inadéquate pour des produits et des procédés nouveaux, peu de possibilités de formation et des services agricoles de qualité inférieure.

Des lois seront adoptées afin d'assurer l'utilisation maximum des terres agricoles et la protection des sols fertiles. Les services du ministère de l'Agriculture seront régionalisés davantage et les agents locaux seront investis des pouvoirs de prise de décisions.

Collaboration essentielle

On incitera les fermiers à collaborer dans les domaines comme l'achat, la commercialisation, l'entreposage et la transformation comme moyen de réduire leurs coûts, accroître leur productivité et améliorer leur efficacité.

Comme dans d'autres secteurs, la recherche prendra de l'ampleur en vue de déterminer des techniques nouvelles et améliorées de production, de commercialisation, d'entreposage et de contrôle de la qualité.

Des cours en agriculture seront donnés au niveau secondaire et les diplômés à la recherche d'une carrière en agriculture recevront une aide généreuse de leur gouvernement pour poursuivre leur formation agricole.

Les fermiers seront admissibles à un régime d'assurance collective et à un régime d'indemnisation des accidents du travail.

L'agriculture est une occupation intensément personnelle et est une des sources de l'esprit d'indépendance qui caractérise les gens du Nouveau-Brunswick.

Pour cette raison, nous accueillerons avec plaisir la participation entière des fermiers et de leurs organisations dans la planification et la mise en oeuvre des programmes pour produire des avantages directs aux fermiers ainsi qu'à la province.

(iv) LA PECHE

L'industrie de la pêche entre dans une ère nouvelle en raison de la gestion fédérale des stocks dans la zone économique de 200 milles des pêcheries. Le parti Libéral appuie la juridiction fédérale sur les pêcheries, sous réserve d'une collaboration étroite avec les provinces côtières dans le but d'accorder une part équitable de la ressource à chaque province.

Une exploitation entière des pêcheries côtières et hauturières pour améliorer le rendement de nos pêcheurs nécessitera une direction gouvernementale plus énergique et une plus grande participation de la part des pêcheurs eux-mêmes.

Droits des pêcheurs

Un gouvernement Libéral légifèrera afin de reconnaître le droit des pêcheurs à s'associer. Les cours durant l'hiver et les programmes de formation seront établis afin de tenir les pêcheurs au courant de la nouvelle technologie, de l'amélioration de la qualité, de la commercialisation et de leur rôle dans la protection et la conservation des pêcheries.

On favorisera l'expansion et la modernisation de la flotte hauturière en rajoutant une aide à celle donnée dans le cadre du programme fédéral de subventions et passera en revue, en consultation avec les représentants des pêcheurs, les politiques actuelles d'aide du gouvernement pour déterminer si elles sont satisfaisantes.

Comme pour les propriétaires de boisés privés et les fermiers, les pêcheurs pourront adhérer à un régime d'assurance collective et au programme d'indemnisation des accidents du travail.

(d) LE TOURISME

L'industrie touristique est loin de son potentiel. Ce n'est que depuis ces dernières années que la politique du gouvernement a commencé à reconnaître les possibilités à long terme pour attirer les visiteurs.

Nos politiques accéléreront cette évolution au moyen de programmes pour stimuler une plus grande activité privée dans le but de capitaliser sur les possibilités disponibles.

Bien que nous escomptions que l'initiative majeure dans le développement touristique doit venir du secteur privé, le gouvernement a un rôle important à jouer en appuyant de nouvelles idées, de nouveaux projets et une nouvelle participation des entrepreneurs.

Planification d'ensemble

A ce stade-ci du développement de l'industrie, les stimulants financiers sont importants pour encourager de nouvelles entreprises et ils seront octroyés en vertu d'un programme intégral de développement de dix ans conçu avec la participation entière des personnes qui gagnent leur vie du tourisme.

Deux éléments qui influent directement sur le succès de l'industrie sont la commercialisation et la promotion. Ce seront des éléments importants de l'apport de la province au programme intégral de développement.

Parmi les propositions qui seront considérées figurent l'accroissement du nombre de centres régionaux de congrès, un système privé de notation des installations et plus de cours en hôtellerie pour les exploitants et leurs employés et des études intensives de marché et l'établissement possible d'installations complètes dans des endroits désignés de la province.

(e) LA FISCALITÉ - L'ÉNERGIE - LES TRANSPORTS

Les transports, l'énergie et la fiscalité sont autant de secteurs de planification importants pour lesquels le gouvernement doit accepter la plus grande part de responsabilité.

Ils ont tous un effet déterminant sur la compétitivité de l'entreprise sur le marché.

La réalisation de nos objectifs économiques accusera un retard marqué tant et aussi longtemps que des politiques à long terme ne seront pas mises en place dans ces secteurs.

Sous la direction du parti Libéral, le gouvernement rendra ses politiques de transport, d'énergie et de fiscalité conformes aux objectifs économiques.

FISCALITÉ

Il n'y aura aucune augmentation dans l'ensemble de la charge fiscale du fait des rajustements qu'entraînera nécessairement une politique fiscale devant servir de stimulant au développement économique.

La politique fiscale du Nouveau-Brunswick reposera sur deux principes fondamentaux, soit l'équité et la capacité de payer. Nombreux sont ceux et celles dont le fardeau fiscal est au-dessus de leurs moyens ou qui sont imposés d'une manière injuste. Il devient de plus en plus difficile pour nos municipalités de respecter leurs obligations sans augmenter leur taux d'impôt foncier.

La fiscalité est un domaine complexe et elle a un effet important à la fois sur notre évolution sociale et sur notre avancement économique.

Objectifs de la politique fiscale

C'est pourquoi une Commission royale sera nommée pour se pencher sur les points suivants et ensuite recommander un régime fiscal complet:

1. Juste part de revenu pour la province pour ses ressources.
2. Programme de stimulants fiscaux pour relancer l'activité des secteurs économiques où les perspectives de création d'emplois sont les plus prometteuses.
3. Recours aux crédits d'impôt pour amener l'expansion des petites entreprises et des entreprises de transformation, des entreprises agricoles et des entreprises commerciales basées sur les ressources.
4. Capacité à long terme des municipalités à fournir, comme il se doit, des services publics au niveau local.
5. Effets du régime fiscal actuel sur les logements loués par les personnes âgées ou qui leur appartient.
6. Abolition de l'évaluation foncière commerciale et établissement d'un substitut équitable pour pallier à la perte des recettes gouvernementales.

Le Nouveau-Brunswick se trouve dans une situation de rattrapage en ce qui concerne l'exploitation d'autres sources énergétiques, particulièrement celles qui utilisent nos propres ressources, depuis le début de la crise des prix du pétrole et de son approvisionnement en 1973.

La centrale nucléaire de Pointe-Lepreau est la seule initiative d'importance du gouvernement.

Le parti Libéral accepte, en principe, l'énergie nucléaire comme source possible d'énergie. Toutefois, lorsqu'à la tête du gouvernement, il ne procédera pas davantage sur la voie de l'énergie nucléaire jusqu'à ce qu'une enquête complète détermine les mesures à prendre pour empêcher que les erreurs commises à la centrale de Pointe-Lepreau ne se reproduisent dans d'autres projets éventuels et si les mesures de sécurité répondent aux besoins du public.

Le Nouveau-Brunswick arrivera bientôt à un point où il devra décider de ses options énergétiques d'avenir. Notre puissance de production actuelle suffira à répondre aux besoins des habitants du Nouveau-Brunswick jusqu'à 1990 mais, vu la longue durée de réalisation des projets, il faudra prendre des engagements au cours des prochaines années.

L'énergie, un atout

La garantie d'un approvisionnement énergétique sûr et à prix concurrentiel est essentielle au développement économique et au bien-être des consommateurs de la province. Si nous voulons amener les capitaux étrangers chez nous, il faut que l'énergie soit un de nos atouts.

Nos industries, l'exploitation forestière et minière en particulier, sont de grands consommateurs d'électricité. Notre dépendance, quoique en voie de diminution, sur le pétrole a eu un effet pénible sur les habitants du Nouveau-Brunswick.

Le parti Libéral préconise et appuie le prolongement du gazoduc jusque dans l'Est du pays. Sur le plan national, ce projet a tout autant d'importance que la construction du Canadien Pacifique ou de la Transcanadienne.

Le gaz naturel offrira au Nouveau-Brunswick une source énergétique sûre, à prix concurrentiel et hautement efficace.

En outre, il existe sur place plusieurs ressources qu'il faudrait soigneusement examiner et analyser dans l'esprit de faire du Nouveau-Brunswick une province qui puisse satisfaire à ses propres besoins énergétiques.

Parmi ces ressources, signalons le charbon, la tourbe, la puissance hydro-électrique encore inexploitée, l'énergie marémotrice et les schistes bitumineux du comté d'Albert. Avant d'ajouter au réseau actuel d'Énergie N.-B., nous nous engageons à la mise en place d'une politique énergétique provinciale préconisant l'utilisation maximum de ces ressources.

Prix pétroliers pour les Canadiens

Vu l'impact du prix de l'énergie et de son approvisionnement sur nos efforts de développement du Nouveau-Brunswick, le parti Libéral réaffirme l'importance des éléments suivants d'une politique énergétique provinciale:

1. Accélération de la recherche et du développement en vue d'améliorer la compétitivité et la qualité du charbon au point de vue de l'écologie et de favoriser l'utilisation de la tourbe, des déchets du bois, de l'énergie solaire et éolienne et des schistes bitumineux du comté d'Albert.

2. Mise en place de stimulants appropriés pour l'économie d'énergie de le part des entreprises et utilisation de substituts du pétrole pour les véhicules de transport urbain et les voitures plus petites qui consomment moins de carburant.

Grâce à la réalisation de ces objectifs, le Nouveau-Brunswick sera en mesure d'attirer les entreprises à forte consommation d'énergie, de vendre avec succès son surplus d'énergie et de fournir à notre population un approvisionnement énergétique à un prix raisonnable.

Énergie N.-B.

A maintes reprises, le parti Libéral a présenté motions et projets de loi devant l'Assemblée législative afin de rendre le gouvernement davantage comptable des augmentations des tarifs d'électricité. Jusqu'à présent, ces efforts ont été repoussés par la majorité gouvernementale.

Nous ne croyons absolument pas que la Commission d'énergie électrique et le gouvernement ont agi dans le meilleur intérêt de la population néo-brunswickoise en augmentant les tarifs d'électricité au cours de chacune des six dernières années. Ces augmentations ont contribué à l'inflation et à l'affaiblissement de notre situation économique et ont été imposées malgré une hausse marquée des profits d'Énergie N.-B.

La Commission d'énergie électrique devrait soumettre ses augmentations tarifaires à l'approbation d'une Commission renouvelée des entreprises de service public. Les intérêts de la population seront protégés par des intervenants indépendants qui auront suffisamment de temps, les ressources et les fonds nécessaires pour présenter les arguments de la population.

Les tarifs actuels d'Énergie N.-B. seront révisés pour encourager l'économie et non la consommation.

LES TRANSPORTS

Le mouvement efficace des personnes, des biens et des services a depuis toujours été considéré comme un élément essentiel de tout programme de développement valable. Le réseau de transport à l'intérieur du Nouveau-Brunswick et vers les autres provinces canadiennes ne répond pas à notre programme des années 1980. Le mouvement des personnes et des

biens est entravé par la médiocrité et la détérioration du réseau routier dans de nombreuses parties de la province et par l'insuffisance des services ferroviaires, aériens et maritimes.

Le programme désordonné actuel de construction et de reconstruction des routes ne sert qu'à aggraver une situation déjà déplorable.

Lorsque les restrictions de poids et les règlements varient entre deux ou plusieurs routes qui se raccordent et parfois entre différentes sections de la même route, le transport économique des biens et des services d'un point à un autre à l'intérieur du Nouveau-Brunswick devient impossible. Le problème empire lorsque ces mêmes restrictions de poids et règlements varient d'une province à une autre.

Programme planifié

Un programme planifié de construction et de reconstruction de routes contribuera à l'élimination des disparités régionales qui existent au sein du Nouveau-Brunswick et permettra aux entreprises commerciales et industrielles d'adapter leurs plans pour prendre avantage d'une politique ferme d'aménagement des routes.

L'orientation Libérale visera l'élaboration d'une politique intégrée touchant tous les modes de transport, en mettant plus précisément l'accent sur le réseau routier et aérien en rapport avec leur incidence sur la croissance et le développement internes du Nouveau-Brunswick.

Un gouvernement Libéral atteindra cet objectif comme suit:

1. **Élaboration d'un programme principal de construction et de reconstruction de routes tenant compte de toutes les régions de la province et, de concert avec le gouvernement fédéral, mise en oeuvre de ce programme.**

2. **Identification des besoins dans le programme principal et construction de chaque route identifiée de manière systématique et continue.**

3. **Service de traversiers gratuit et convenable pour les résidents permanents de toutes les îles de la province où ce service est le seul moyen de transport pour se rendre à la terre ferme.**

4. **Élaboration d'une politique encourageant les investisseurs privés à assurer des services de transport aérien réguliers dans la province comprenant des vols de retour quotidiens à travers la province.**

5. **Assistance aux localités lors de l'établissement de services de transport en commun peu coûteux qui réduiront la consommation de carburants chers et rares.**

(f) LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET LES RELATIONS DU TRAVAIL

Les politiques économiques ne sont efficaces que dans la mesure où les gens peuvent les rendre efficaces et ont les compétences nécessaires.

L'approche improvisée et non coordonnée dans le domaine de la formation de notre main-d'oeuvre en fonction des perspectives d'emplois futures doit changer si nous voulons profiter pleinement des avantages des années 1980.

La formation de la main-d'oeuvre doit commencer dans les écoles secondaires avec des cours conçus pour servir le marché du travail tout en donnant une éducation générale. Elle doit se fonder sur une collaboration étroite entre les ministères et sur des prévisions à long terme des nouvelles perspectives d'emplois futures.

Les cours offerts devront être conçus pour servir les intérêts de nos régions, qu'il s'agisse de l'exploitation forestière dans la Miramichi, de l'administration publique dans le centre de la province, de l'agriculture dans la vallée du fleuve Saint-Jean, de l'exploitation minière dans le Nord, du transport et de la pêche dans le Sud-Est ou des affaires dans le Sud.

Approche commune

Nos universités et collèges communautaires devront avoir une approche commune en jouant un rôle plus important auprès du gouvernement dans le secteur de la planification et de la formation de la main-d'oeuvre. Agir autrement serait perpétuer cette situation malheureuse de diplômés-chômeurs, ajouter au découragement de la main-d'oeuvre et favoriser davantage l'exode vers d'autres provinces.

Les relations du travail deviennent une question d'une grande importance personnelle et publique lorsque l'individu entre sur le marché du travail. Les bonnes relations du travail peuvent entraîner un rendement supérieur, encourager l'initiative des travailleurs, favoriser la concurrence sur le plan des revenus des travailleurs et amener une satisfaction personnelle marquée.

Nous croyons que des efforts sérieux devront être déployés pour changer cette attitude de confrontation qui s'est formée dans les relations du travail au Nouveau-Brunswick. Même si le gouvernement peut encourager la création d'un climat plus favorable à la discussion de cette question, il faudra, par contre, que les représentants syndicaux et patronaux s'examinent à fond, regardent notre situation actuelle dans l'économie canadienne et songent à l'avenir que méritent notre province et ses habitants.

Les négociations collectives s'intéressent principalement aux avantages à court terme. Un gouvernement Libéral établira les mécanismes appropriés pour la consultation à plus long terme avec les syndicats, le patronat et le gouvernement dans le contexte des objectifs sociaux et économiques de la province.

Sous une direction appropriée, fondée sur une approche pratique à l'égard du progrès, nous avons la confiance que le secteur privé réagira positivement.

Bonne foi essentielle

Un gouvernement Libéral aura comme objectifs l'amélioration des conditions de travail et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises commerciales et industrielles en rétablissant la bonne foi comme base du processus des négociations collectives dans les secteurs publics et privés.

Les droits des travailleurs à une juste part pour leur travail, aux niveaux les plus élevés de santé et de sécurité au travail, à une protection améliorée des salaires en cas de blessure ou de licenciement inattendu sont les principes de la politique Libérale.

5. CONCLUSION

Il importe que le Nouveau-Brunswick se donne, sans délai, une administration dynamique.

Les erreurs du passé ont laissé notre population dans une situation de surdépendance dans une société marquée par l'apathie et un sentiment profond de frustration face à l'inaptitude apparente du gouvernement ou à sa mauvaise volonté vis-à-vis les préoccupations réelles de la population.

Il nous faut ensemble décider du genre de province que nous voulons et des orientations qui nous offriront les meilleures chances de succès.

Nous invitons la population à partager avec nous cette vision du Nouveau-Brunswick qui sera une base solide pour les générations qui suivront.

Le parti Libéral entrevoit pour le Nouveau-Brunswick un secteur de ressources fort et en expansion, un secteur manufacturier primaire viable et un secteur manufacturier secondaire solide, diversifié et dynamique. Il envisage également un secteur tertiaire qui participera pleinement au secteur des services sur lesquels s'appuie toute société postindustrielle.

Le parti Libéral compte réaliser le développement de tout le potentiel de notre secteur des ressources d'ici 1990. Ce développement comprend une production agricole de plus en plus en mesure de satisfaire aux besoins et aux exigences des habitants de la province et de contribuer largement aux besoins mondiaux sans cesse grandissants en denrées alimentaires, l'exploitation efficace des ressources minières dans le plus grand intérêt de la province, le développement maximum des pêcheries, y compris une activité plus grande dans le domaine de l'aquaculture, un programme sérieux de gestion et de développement qui tout au moins maintiendra, et si possible, accroîtra le rôle vital de l'industrie forestière et une importance encore plus grande de la contribution que peut apporter le tourisme en sa qualité de véritable ressource naturelle.

D'ici 1990, le secteur des ressources aura atteint le niveau de modernisation nécessaire pour faire concurrence sur le marché mondial afin de répondre à la demande croissante des ressources et, plus particulièrement, pour approvisionner le secteur manufacturier en expansion du Nouveau-Brunswick.

En ce qui a trait au secteur industriel, c'est avec une confiance et un optimisme engendrés par une activité manufacturière diversifiée solidement assise sur les ressources de la province, les talents innovateurs et l'esprit d'entreprise de ses habitants et par le recours en premier ressort au capital provincial que le parti Libéral entrevoit les années 1990. L'activité manufacturière sera plus également répartie dans toutes les diverses régions de la province.

Aussi, d'ici 1990, la société néo-brunswickoise sera aussi pleinement intégrée à la société postindustrielle canadienne et sera en mesure de répondre aux besoins et de relever les défis qui en émaneront. Viendra s'ajouter un secteur tertiaire florissant qui sera solidement établi sur les transports, les communications, l'imprimerie et l'édition et les services professionnels et personnels. Il s'agira d'un contraste frappant par rapport à la structure actuelle de l'activité de ce secteur concentrée en majeure partie dans des services peu rémunérateurs.

Du côté gouvernemental, notre vision est celle d'une province où le sens des responsabilités et de sérieux du gouvernement est égal au sens des responsabilités de notre population.

Une province qui s'acquitte réellement de ses obligations envers la population.

Vous, les gens du Nouveau-Brunswick, vous êtes notre espoir et la voie de cet avenir. Nous avons la confiance qu'ensemble, nous pourrons relever le défi.